

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance numéro **OCA08-08-0001-27** émise en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage et permettant à une habitation bifamiliale jumelée située au 2123-2127, rue Norman de déroger aux dispositions normatives liées au stationnement afin de la protéger contre les inondations, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 3 septembre 2024.

Avis est aussi donné que cette ordonnance est déposée au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal
Le 10 septembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement